

2024-08-01  
2023-1718  
L'étiquette du conteneur



## Herbicide Amity™ WDG

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

COMMERCIAL (AGRICOLE)

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ) SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox ..... 70%  
Herbicide granulaire en sachets solubles dispersables dans l'eau

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 33180 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 sachets hydrosolubles de 117,5 g)

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

### **Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE  
Calgary, AB  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long lors de toutes les activités et porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange/remplissage, du nettoyage et des réparations.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer au-dessus de 5°C. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux ou des engrais. Conservez les sacs hydrosolubles inutilisés dans leur contenant d'origine refermé. Gardez les emballages au sec en tout temps. Conserver les emballages à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

## **ÉLIMINATION**

Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.

Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales/ territoriales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Livret



## Herbicide Amity™ WDG

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

COMMERCIAL (AGRICOLE)

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ) SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox ..... 70%  
Herbicide granulaire en sachets solubles dispersables dans l'eau

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 33180 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 sachets hydrosolubles de 117,5 g)

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

### **Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE  
Calgary, AB  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

**MISES EN GARDE  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long lors de toutes les activités et porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange/remplissage, du nettoyage et des réparations.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. .

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

**PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE**

Entreposer au-dessus de 5°C. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal. Conserver dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux ou des engrais. Conservez les sacs hydrosolubles inutilisés dans leur contenant d'origine refermé. Gardez les emballages au sec en tout temps. Conserver les emballages à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

**ÉLIMINATION**

Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.

Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales/ territoriales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

**Pour le Canola<sup>1</sup> Clearfield (les variétés de canola avec le gène Clearfield et le Canola<sup>1</sup> Clearfield de type *Brassica juncea* (les variétés de canola de type *brassica juncea* avec le gène Clearfield)**

### **MODE D'EMPLOI (les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement)**

Amity™ WDG est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur le Canola<sup>1</sup> Clearfield et le Canola<sup>1</sup> Clearfield de type *Brassica juncea*.

Lorsque Amity WDG est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS faire paître le bétail dans le traité le Canola<sup>1</sup> Clearfield ou le Canola<sup>1</sup> Clearfield de type *Brassica juncea* ou couper comme fourrage 20 jours après l'application.

Intervalle avant récolte : Après 60 jours, le canola et le Canola<sup>1</sup> Clearfield de type *Brassica juncea* peuvent être récoltés.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

### Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

| Méthode d'application  | Culture             | Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un Habitat Terrestre |
|------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pulvérisateur agricole | Toutes les cultures | 1                                                                                             |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site [Canada.ca](http://Canada.ca).

### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES

| Amity WDG à raison de 21 g/ha (15 g é.a./ha) supprimera seulement: |                                         |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Chénopode blanc*                                                   | Blé de printemps spontané               |
| Tabouret des champs                                                | (de blé <b>Clearfield</b> non tolérant) |
| Moutarde des champs                                                |                                         |

| <b>Amity WDG à raison de 29 g/ha (20 g é.a./ha) supprimera seulement:</b> |                                               |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Échinochloa pied de coq                                                   | Orge spontanée                                |
| Gaillet gratteron*                                                        | Graines de l'alpiste des Canaries spontané    |
| Saponaire des vaches                                                      | Canola spontané                               |
| Sétaire verte                                                             | (le canola Clearfield non tolérant seulement) |
| Renouée scabre                                                            | Blé durum spontané                            |
| Brome du Japon*                                                           | Blé de printemps spontané                     |
| Kochia à balais*                                                          | (de blé Clearfield non tolérant)              |
| Chénopode blanc                                                           | Avoine cultivée spontanée                     |
| Ivraie de Perse                                                           | Renouée liseron*                              |
| Amarante à racine rouge                                                   | Moutarde des champs                           |
| Mauve à feuilles rondes*                                                  | Folle avoine                                  |
| Soude roulante                                                            | Sétaire glauque                               |
| Bourse à pasteur                                                          |                                               |
| Tabouret des champs                                                       |                                               |

\* = répression seulement

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Surjet ou Merge à un taux de 0,5% v/v (p. ex. 5 L d'adjuvant par 1000 L de solution pulvérisée).

#### **Le Canola<sup>1</sup> Clearfield (les variétés de canola avec le gène Clearfield)**

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Amity WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Amity WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

#### **Le Canola<sup>1</sup> Clearfield de type *Brassica juncea* (les variétés de canola de type *Brassica juncea* avec le gène Clearfield)**

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Amity WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Amity WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

### **POSSIBILITÉS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR**

#### **Amity WDG + l'herbicide Lontrel XC dans le Canola<sup>1</sup> Clearfield (les variétés de canola avec le gène Clearfield)**

Amity WDG peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide Lontrel XC dans le Canola<sup>1</sup> Clearfield (les variétés de canola avec le gène Clearfield).

|                            |                                                                              |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Période</b>             | Postlevée hâtive                                                             |
| <b>Dose</b>                | Amity WDG à raison de 29 g/ha + l'herbicide Lontrel XC à raison de 125 mL/ha |
| <b>Volume d'eau</b>        | 100 L/ha                                                                     |
| <b>Surfactant/Adjuvant</b> | Ajouter l'adjuvant Surjet ou Merge – 0,5% v/v                                |



| <b>Mauvaises herbes supprimées</b> | <p>Cette combinaison de mélange en réservoir supprime toutes les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de Amity WDG. Référez-vous à la section sur la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées.</p> <p>Suppression améliorée des mauvaises herbes avec un mélange en réservoir vs. Amity WDG utilisé seul.</p> <table border="1" data-bbox="613 352 1393 478"> <thead> <tr> <th>Suppression</th> <th>Suppression de partie aérienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Renouée liseron</td> <td>Chardon de champs</td> </tr> <tr> <td>Laiteron potager</td> <td>Laiteron des champs</td> </tr> </tbody> </table>                                                                                                                                            | Suppression | Suppression de partie aérienne | Renouée liseron | Chardon de champs | Laiteron potager | Laiteron des champs |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|------------------|---------------------|
| Suppression                        | Suppression de partie aérienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |             |                                |                 |                   |                  |                     |
| Renouée liseron                    | Chardon de champs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |             |                                |                 |                   |                  |                     |
| Laiteron potager                   | Laiteron des champs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |                                |                 |                   |                  |                     |
| <b>Remarque</b>                    | <p>L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé.</p> <p>Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Amity WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Amity WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement</p> <p>Pour un mélange en réservoir, consulter les directives pour le mélange.</p> <p>Consultez la section sur les Restrictions de mélange en réservoir pour les rotations de culture pour plus de détails.</p> |             |                                |                 |                   |                  |                     |

### Restrictions de Mélange en Réservoir pour les Rotations de Culture

#### Amity WDG + l'herbicide Lontrel XC dans le Canola<sup>1</sup> Clearfield (par exemple les variétés de canola avec le gène Clearfield)

Les champs précédemment traités avec un mélange en réservoir peuvent être semés avec du blé, de l'orge, de l'avoine et du seigle (non ensemencé comme plante-abri à des légumineuses fourragères, du trèfle ou de luzerne), du canola, du maïs, des pois secs, du lin, des graminées fourragères ou peuvent être utilisés comme jachère d'été. Semez seulement les cultures énumérées ci-dessus l'année suivant le traitement.

Ne pas semer de pois sec dans un délai inférieur à 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches peuvent entraîner un risque de dommage aux pois secs cultivés en rotation. Si des conditions extrêmes de sécheresse surviennent pendant les mois de juin à août inclusivement dans l'année de l'application, veuillez retarder le semis de pois sec d'un 12 mois supplémentaire (total de 22 mois après l'application).

Communiquez avec votre représentant de Corteva Agriscience Canada ou votre détaillant pour plus de renseignements avant de semer les pois secs suite à des conditions de sécheresse rencontrées au cours de la saison précédente.

#### Mélange en réservoir de pré-récolte / Intervale de pâturage

Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

#### MODE D'EMPLOI DU MÉLANGE

1. Utiliser dans 100 L/ha d'eau.
2. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus gros).
3. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec le  $\frac{3}{4}$  de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées.
4. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de Amity WDG directement dans le réservoir du pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci.
5. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation.

6. Pour Amity WDG + l'herbicide Lontrel XC un mélange en réservoir, ajouter la quantité recommandée de l'herbicide Lontrel XC.
7. Si nécessaire, ajouter la quantité de l'adjuvant Surjet ou Merge. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT<sup>MD</sup>) peut être ajouté.
8. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à traiter.
9. Entre chacun des remplissages de Amity WDG et d'herbicide Lontrel XC, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire.
10. Une fois que la pulvérisation de Amity WDG ou du mélange en réservoir est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

### **CULTURE SUIVANTE EN ROTATION**

Le blé d'hiver peut être planté 3 mois après le traitement (3 MAT) comme culture de rotation.

Au début, un dommage affectant le canola Clearfield non tolérant peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation car une réduction du rendement peut survenir. Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

Graines de l'alpiste des Canaries

Maïs de grande culture

Pois de grande culture

Canola<sup>1</sup> Clearfield (par exemple les variétés de canola avec le gène Clearfield)

Canola Clearfield non tolérant

Lentilles

Blé de printemps

Blé durum

Orge de printemps

Tournesol

Avoine cultivée

Lin

Pois chiches

Tournesols<sup>1</sup> Clearfield (par exemple les variétés de tournesols avec le gène Clearfield)

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire deux années après l'application :

Moutarde (pour condiment seulement)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Amity WDG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Amity WDG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- S'il y a lieu, utiliser Amity WDG ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

<sup>1</sup> *Les pratiques de régie concernant les plantes cultivées résistantes à certains herbicides de la famille acétohydroxyacide synthase (AHAS) sont protégées par le brevet canadien No. 1341465. L'utilisation de ce produit en vue de réaliser les pratiques de régie brevetées pourrait constituer une infraction au brevet.*

L'étiquette de les sachets individuels hydrosolubles

Amity™ WDG

Herbicide granulaire dispersable  
dans l'eau concentré à 70 %

COMMERCIAL

CONTENU NET : 117,5 g

PRINCIPE ACTIF : Imazamox ... 70%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

AVERTISSEMENT –  
IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS